

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 511

18 mars 2011

SOMMAIRE

Alceda Fund Management S.A.	24499	Optique Himmes Mersch S.à r.l.	24502
Alceda Fund Management S.A.	24500	Panghi S.A.	24517
Avon Investments S.à r.l.	24500	Pharmadon S.A.	24517
Bibutank S.A.	24520	Plalux S.A.	24527
Bradesco Global Funds	24520	Premium Restaurant Brands Luxemburgo S.à r.l.	24502
Bregis Holding S.à r.l.	24502	PVC (Lux) Holding Company S.à r.l.	24517
Castillane S.A.	24521	P. Vermoere & Cie	24516
Centrobank SICAV	24521	QC VII Luxembourg S.à r.l.	24518
Cidra Holding S.à r.l.	24520	RE.DE.RA. S.à r.l.	24518
Credit Suisse Fund Management S.A.	24519	Russian Consumer Loans No.1 S.A.	24518
Digital Funds	24522	Securnet Corporation S.A.	24525
Digital Management S.A.	24523	Securnet Corporation S.A.	24525
DOMINGA HOLDING Aktiengesellschaft	24522	Servitia	24482
Eva Global SA	24524	Servitia	24518
Finta S.à r.l.	24524	Société Européenne pour la Restructuration et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A.	24520
Groengrond S.A.	24524	St. Modwen Properties III S.à r.l.	24519
Inventive Vehicles Holding S.A.	24528	St. Modwen Properties IV S.à r.l.	24495
Inventive Vehicles Industries S.A.	24527	St. Modwen Properties IX S.à r.l.	24496
Juliet's Bakehouse S.à r.l.	24521	St. Modwen Properties S.à r.l.	24496
M77 Group S.A.	24483	St. Modwen Properties VIII S.à r.l.	24497
Manibe s.à r.l.	24526	St. Modwen Properties VI S.à r.l.	24497
Mercure & Benz S.A.	24526	St. Modwen Properties V S.à r.l.	24496
Mercure & Benz S.A.	24526	St. Modwen Properties X S.à r.l.	24497
MOOR PARK MB 23 Bad Oldesloe S.à r.l.	24482	TBU-1 International S.A.	24523
MOOR PARK MB 6 Lüneburg S.à r.l.	24482	TCG Asnières 2 S.à r.l.	24498
MOOR PARK MB 9 Hennef-Sieg S.à r.l. ..	24482	TMVB S.A.	24525
Nordic Light Fund	24500	Trust Invest S.A.	24498
Novacap Luxembourg Individuals Compa- ny S.C.A.	24523	TyCom Holdings II S.A.	24497
Nurdos S.A.	24500	Update consulting S.A.	24499
Octopussy Realty	24501	Varenne Luxembourg S.A.	24499
Optique Himmes Ettelbruck G.m.b.H. ...	24501	Varg Investments S.A.	24528
Optique Himmes Kayl S.à r.l.	24501	Z Beta S.à r.l.	24522

MOOR PARK MB 23 Bad Oldesloe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.352.

L'adresse de la société MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B118.791, associé de la Société, n'est plus au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg mais au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg depuis le 16 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Février 2011.

Référence de publication: 2011019079/13.

(110022361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

MOOR PARK MB 6 Lüneburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.365.

L'adresse de la société MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B118.791, associé de la Société, n'est plus au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg mais au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg depuis le 16 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Février 2011.

Référence de publication: 2011019081/13.

(110022357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

MOOR PARK MB 9 Hennef-Sieg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.368.

L'adresse de la société MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B118.791, associé de la Société, n'est plus au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg mais au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg depuis le 16 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Février 2011.

Référence de publication: 2011019082/13.

(110022345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Servitia, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 23, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 14.241.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2009.

Le Conseil d'Administration a désigné Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jean-Claude KRIEGER

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011019144/14.

(110022335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

M77 Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 157.989.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of December.
Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967), here represented by Mrs Sandrine VIGANO, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 24th, 2010.

Which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such proxy holder of the appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which the prenamed party declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

" **Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "M77 Group S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (each a Shareholder and together the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

If the Company has only one Shareholder, any reference in the articles of incorporation of the Company (the Articles) to:

- (i) the Shareholders shall be a reference to the Sole Shareholder; and
- (ii) the decisions taken, powers exercised or convening of the general meeting of the Shareholders of the Company shall be a reference to the decisions taken, powers exercised, or convening of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

The registered office of the Company may be transferred outside the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendments of the Articles as provided for in Article 10 below.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 10 below.

Art. 4. Corporate purpose. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, patents, trademarks, copyrights, domain names and any other intellectual and industrial property rights, of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities, patents, trademarks, copyrights, domain names and any other intellectual and industrial property

rights, realize them by way of sale, transfer, license, exchange or otherwise, have developed these securities, patents, trademarks, copyrights, domain names and any other intellectual and industrial property rights, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

Art. 5. Share capital - Authorised capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 10 below.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, is authorised to increase the current share capital up to EUR 100,000 (hundred thousand Euros) (the authorised capital), in whole or in part from time to time, during a period of five years from the date of publication in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of the incorporation deed of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to Shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, this Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action. The Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders at their request and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board (the Chairman) or by any other two members of the Board or, as the case may be, by the Sole Director.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

The Company shall be authorised to issue redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 7. Transfer of shares. The transfers of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Powers of the general meeting of the company. As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

Art. 9. Annual general meeting of the Shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday in June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Director, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors, if any, or, if exceptional circumstances require so, any two Directors acting jointly may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the place, the date and the agenda of the business to be transacted at the General Meeting.

Convening notices shall be sent by registered letter eight days before the General Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of the votes cast by the Shareholders present or represented at the meeting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the corporate purpose or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the General Meeting in the Luxembourg Official Journal (Memorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital present or represented. At both General Meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast by the Shareholders present or represented at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any) of the Company.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person (who does not need to be a Shareholder) as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 24 (twenty-four) hours before the relevant General Meeting.

The Chairman shall preside the General Meeting. If the Chairman is not present in person, the Shareholders will, before starting any deliberation, elect a chairman pro tempore for the relevant General Meeting. The chairman of the relevant General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so. Resolutions taken by the Sole Shareholder shall be documented in writing and shall be signed by the members of the bureau and/or by the Sole Shareholder.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman (or as the case may be, by the chairman pro tempore who presided at the relevant meeting), by the secretary of the Board (if any) or by two members of the Board or by the Sole Director, as the case may be.

Art. 11. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director or several Directors (who do not need to be Shareholders of the Company). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three directors (each a Director, together the Directors) who do not need to be Shareholders. The Sole Director and the Directors shall be appointed for a term not exceeding six years and shall be eligible for reappointment.

Where a legal person is appointed as a Director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Companies Act.

The Director(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Directors, their remuneration (if any) and the term of their office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors, if any, may elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining Directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new Directors.

Art. 12. Meetings of the board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary (who does not need to be a Director), and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two Directors at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. The notice will include the place, the date and the agenda of the business to be transacted at the meeting.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they agree to waive convening notices. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A Director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two Directors are present at the meeting. Resolutions of the Board are taken by the majority of the members present or represented..

Each Director will have one vote. In case of a tied vote, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis, (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature, by each Director. The date of such resolution shall be the date of the last signature of a Director on the resolution.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the board or of resolutions of the sole director. The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman (or as the case may be, by the chairman pro tempore who presided at the relevant meeting), by the secretary of the Board (if any), or by any two members of the Board present at such meeting or as the Board may from time to time determine. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman (or as the case may be, by the chairman pro tempore who presided at the relevant meeting), by the secretary of the Board (if any), by any two members of the Board or by the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the board. The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 15. Delegation of powers. The Board, or as the case may be, the Sole Director may delegate the day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto to one or more person(s) (délégué à la gestion journalière), who do not need to be a Shareholder or a member of the Board, and within the limits of such delegation and the limits provided for in Article 16 below.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, where required by applicable law, either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may also delegate its powers to one or more ad hoc agent(s) (who do not need to be a Director) and determine the relevant terms and conditions of this delegation of powers for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two Directors, or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the joint signature of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 15 above and of any other Director.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director may have any personal and opposite interest in any transaction involving the Company, such Director shall disclose to the Board such personal and opposite interest and shall not participate in the deliberation of the Board relating to such transaction, and such transaction and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Indemnification. The Company may, subject to applicable law, indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. Statutory auditor(s) (commissaire aux comptes) - Independent external auditor (réviseur d'entreprises). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration (if any) and the term of their office. The statutory auditors) in office may be removed or replaced at any time by the General Meeting of the Company with or without cause.

If the conditions of article 69 (in combination with article 35) of the act of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies (the Act of 2002) are met, the Company does not need a statutory auditor, but an external auditor. In such a case, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with article 69 of the Act of 2002. The General Meeting will determine their number, their remuneration (if any) and the term of their office.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 21. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Act of 2002.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s)/external auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its/their report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor(s)/external auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 22. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five percent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten percent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

Art. 23. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 10 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidators).

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2011.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A." above-mentioned.

All the shares have been entirely paid up, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31.000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following person is appointed sole director:

Lux Business Management S.à r.l.,a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the law of the Grand-Duchy, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B.79.709.

3. The following company is appointed statutory auditor:

the company "CO-VENTURES S.A"., a corporation organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 48.838).

4. The term of office of the sole director and statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2015.

5. The address of the Company is set at 40, avenue Monterey, L2163 Luxembourg.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 28.967), ici représentée par Madame Sandrine VIGANO, demeurant professionnellement à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée établie à Luxembourg, le 24 décembre 2010.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "M77 Group SA" (la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (individuellement un Actionnaire et ensemble les Actionnaires). La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Si la Société n'a qu'un seul Actionnaire, toute référence dans les statuts de la Société (les Statuts):

(i) aux Actionnaires est une référence à l'Actionnaire Unique; et

(ii) aux décisions prises, aux pouvoirs exercés ou à la convocation de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société est une référence aux décisions prises, aux pouvoirs exercés ou à la convocation de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Le siège social de la Société pourra être transféré en-dehors des limites de la commune de Luxembourg par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, telle que prescrite à l'Article 10 ci-après.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, a le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, telle que prescrite à l'Article 10 ci-après.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets, marques, droits d'auteur, noms de domaine et tout autre droit de propriété intellectuelle et industrielle, de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute

entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, marques, droits d'auteur, noms de domaine et tout autre droit de propriété intellectuelle et industrielle, les réaliser par voie de vente, de cession, de licence, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, marques, droits d'auteur, noms de domaine et tout autre droit de propriété intellectuelle et industrielle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Capital Social - Capital autorisé. Le capital social souscrit est fixé à la somme de 31.000 Euros (trente et un mille Euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions ayant une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, telle que prescrite à l'Article 10 ci-après.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est autorisé à augmenter le capital social à 100.000 Euros (cent mille Euros) (le capital autorisé), entièrement ou partiellement, périodiquement, au cours d'une période de cinq ans à compter de la date de la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de constitution de la Société.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est autorisé à déterminer les conditions se rattachant à toute souscription, ou il peut périodiquement décider d'augmenter le capital entièrement ou partiellement par la conversion de profits ou de réserves (y inclus des primes d'émission) de la Société en capital et l'attribution des actions entièrement souscrites aux Actionnaires en lieu et place de dividendes.

Chaque fois que le Conseil d'Administration agira pour rendre effective l'augmentation de capital autorisé, l'Article 5 des Statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action. Le Conseil d'Administration nommera et autorisera toute personne à effectuer toutes les actions nécessaires à l'exécution et la publication d'une telle modification, y inclus la constatation de l'augmentation de capital et la modification des Statuts qui s'en suivent devant un notaire.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives et resteront sous forme nominative.

Un registre des actions est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actions peuvent être émis au profit des Actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le président du Conseil d'Administration (le Président) ou par deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

La Société est autorisée à émettre des obligations rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 7. Transfert des actions. Le(s) transfert(s) d'actions peut (peuvent) se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actions de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la société. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 11 heures. Si ce

jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir au lieu et à l'heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes, s'il existe, ou si les circonstances le requièrent, par deux Administrateurs agissant conjointement. Ils devront la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des Actionnaires représentant le dixième du capital social en feront la demande par écrit, en indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social pourront demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande devra être adressée à la Société cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir le lieu, la date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Les avis de convocation sont adressées, par lettres recommandées, huit jours avant l'Assemblée Générale, aux Actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Malgré le paragraphe précédent, quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent uniquement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet social ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires de la Société s'ils existent.

Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme son mandataire, Actionnaire ou non.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 24 (vingt-quatre) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Le Président présidera l'Assemblée Générale. Si le Président ne peut être présent, avant de commencer les délibérations, les Actionnaires éliront en leur sein un président temporaire pour l'Assemblée Générale en question. Le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui exprime le souhait de les signer. Les résolutions prise par l'Actionnaire Unique seront constatées par écrit et seront signées par les membres du bureau et/ou par l'Actionnaire Unique.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Président (ou selon le cas par le président désigné temporairement), par le secrétaire du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique selon le cas.

Art. 11. Administration de la société. Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique ou plusieurs Administrateurs (qui n'a/ont pas besoin d'être Actionnaire(s) de la Société). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres (individuellement un Administrateur et tous ensemble les Administrateurs), lesquels ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique et les Administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51 bis de la Loi de 1915.

Le(s) Administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération (si elle existe) et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'Administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux Administrateurs.

Art. 12. Réunion du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des Administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. L'avis de convocation indiquera le lieu, la date et l'ordre du jour de la réunion en question.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et renoncent aux formalités de convocation. Il peut être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des Administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Un Administrateur peut représenter plus d'un Administrateur, à condition que deux Administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi de 1915. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion du Conseil d'Administration.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée se tenir à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature

électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'Article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbaux de réunions du conseil d'administration et des Résolutions de l'administrateur unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront documentés par des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président (ou selon le cas par le président temporaire désigné pour la réunion en question), par le secrétaire du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs présent à la réunion ou par l'Administrateur Unique selon le cas, ou tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, l'Administrateur Unique ou par deux Administrateurs, le cas échéant (ou selon le cas par le président temporaire désigné pour la réunion en question), par le secrétaire du Conseil d'Administration, ou par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique selon le cas.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une ou plusieurs personnes comme délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière dans les limites de cette délégation et de l'Article 16 ci-dessous.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut, si requis en vertu du droit applicable, nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une ou plusieurs personne(s), Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en présence d'un Administrateur Unique. De plus, la Société est engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature conjointe de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 15 ci-dessus et de tout autre Administrateur.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont Administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire concernant la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas à un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux seront présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Indemnisation. La Société peut indemniser, selon le droit applicable, tout Administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et Administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il serait impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est Administrateur ou directeur de la Société ou, à sa requête, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, des affaires dans lesquelles il serait finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera uniquement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société aura obtenu l'avis d'un conseiller que la personne à indemniser n'aura pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Ce droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises indépendant. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le(s) commissaire(s) aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération (si aucune) et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Si les conditions de l'article 69 (en combinaison avec l'article 35) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont remplies, la Société n'a pas besoin d'un commissaire aux comptes, mais d'un réviseur d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par l'Assemblée Générale conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (la Loi de 2002). L'Assemblée Générale déterminera leur nombre, leur rémunération (si aucune) et les conditions dans lesquelles ils assument leurs fonctions.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2002.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises externe(s), qui rédige/rédigent sur cette base son/leur rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises externe(s), ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estimera à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 23. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, telle que prescrite à l'Article 10 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A." pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne morale suivante a été nommée administrateur unique:

Lux Business Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B.79.709.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

CO-VENTURES S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.838).

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2015.

5. L'adresse de la Société est établie au 40, avenue Monterey, L2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vigano et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2011. LAC/2011/959. Reçu soixante-quinze euros. (75.-€).

Le receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial,

Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005919/718.

(110005799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

St. Modwen Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.061.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 janvier 2011

En date du 20 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la nomination de Monsieur Michael Edward Dunn, Administrateur de sociétés, né le 28/06/1968 à Dewsbury (Royaume-Uni), résidant professionnellement à Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway B321AF Quinton Business Park, Birmingham, Royaume-Uni en tant que Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011019161/15.

(110022389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

St. Modwen Properties IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.099.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 janvier 2011

En date du 20 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la nomination de Monsieur Michael Edward Dunn, Administrateur de sociétés, né le 28/06/1968 à Dewsbury (Royaume-Uni), résidant professionnellement à Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway B321AF Quinton Business Park, Birmingham, Royaume-Uni en tant que Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011019162/15.

(110022390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

St. Modwen Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.002,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.339.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 janvier 2011

En date du 20 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la nomination de Monsieur Michael Edward Dunn, Administrateur de sociétés, né le 28/06/1968 à Dewsbury (Royaume-Uni), résidant professionnellement à Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway B321AF Quinton Business Park, Birmingham, Royaume-Uni en tant que Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011019163/15.

(110022391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

St. Modwen Properties V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.141.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 janvier 2011

En date du 20 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la nomination de Monsieur Michael Edward Dunn, Administrateur de sociétés, né le 28/06/1968 à Dewsbury (Royaume-Uni), résidant professionnellement à Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway B321AF Quinton Business Park, Birmingham, Royaume-Uni en tant que Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011019164/15.

(110022392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

St. Modwen Properties VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.133.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 janvier 2011

En date du 20 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la nomination de Monsieur Michael Edward Dunn, Administrateur de sociétés, né le 28/06/1968 à Dewsbury (Royaume-Uni), résidant professionnellement à Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway B321AF Quinton Business Park, Birmingham, Royaume-Uni en tant que Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011019165/15.

(110022393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

St. Modwen Properties VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.097.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 janvier 2011

En date du 20 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la nomination de Monsieur Michael Edward Dunn, Administrateur de sociétés, né le 28/06/1968 à Dewsbury (Royaume-Uni), résidant professionnellement à Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway B321AF Quinton Business Park, Birmingham, Royaume-Uni en tant que Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011019166/15.

(110022394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

St. Modwen Properties X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.001,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.153.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 janvier 2011

En date du 20 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la nomination de Monsieur Michael Edward Dunn, Administrateur de sociétés, né le 28/06/1968 à Dewsbury (Royaume-Uni), résidant professionnellement à Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway B321AF Quinton Business Park, Birmingham, Royaume-Uni en tant que Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011019167/15.

(110022395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

TyCom Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.098.

—
En date du 1^{er} février 2011, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de Priska Rösli, Bryan Tidd et Christoph Zeyen pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes clos en 2011.

Les actionnaires ont également décidé de renouveler le mandat de BDO Audit S.A. (anciennement BDO Compagnie Fiduciaire S.A.) ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle à Luxembourg (L-1653) comme commissaire de la

Société pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes clos en 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
TyCom Holdings II S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011019177/18.

(110022952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

TCG Asnières 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.779.

—
EXTRAIT

Il convient de modifier l' adresse du gérant Oussama Daher comme suit:

- M. Oussama Daher réside actuellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011019179/13.

(110022381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Trust Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 94.048.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 15 décembre 2010.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.) en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Société de Gestion Internationale S.à.r.l.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé le renouvellement des mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable

Adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée

Adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

Madame Myriam Mathieu, employée privée

Adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

Commissaire aux comptes:

SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.A.R.L.

81 rue J.B.Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 15 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011019193/28.

(110023114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Update consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.033.

G.T. Experts Comptables S.à r.l., inscrite au RCSL sous le numéro B 121917 dénonce avec effet immédiat sa fonction de commissaire aux comptes de la société anonyme Update consulting, inscrite au RCSL sous le numéro B 86033.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.02.2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011019195/14.

(110022960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Varenne Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.850.

I. L'adresse de Bénédicte Moens-Colleaux, Administrateur, a changée et se trouve à présent au 2, Boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg.

II. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 22 décembre 2010, les actionnaires ont décidé de:

1. renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Bénédicte Moens-Colleaux, avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg

- Emanuela Brero, avec adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

- Richard Penis, avec adresse au 111, Strand, WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. renouveler le mandat de Facts Audit Services S.à r.l., avec siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

III. La dénomination sociale du commissaire aux comptes Facts Audit Services S.à r.l. a changé et est à présent Audit Conseil Services Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011019197/23.

(110022985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Alceda Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 123.356.

Auszug aus dem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates vom 14. Dezember 2010

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat im Einklang mit Artikel 9 der Satzung beschlossen Herrn Uwe Krönert, mit professioneller Adresse in 36, avenue du X Septembre, 2550 Luxembourg, ab dem 15. Januar 2010 mit der täglichen Geschäftsführung im Sinne von Art. 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften von 1915 zu betrauen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. Dezember 2010.

Alceda Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011019272/15.

(110022569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Alceda Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 123.356.

Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung vom 19. Januar 2011

Die Generalversammlung hat beschlossen Herrn Uwe Krönert, mit professioneller Adresse in 36, avenue du X Septembre, 2550 Luxembourg, ab dem 20. Januar 2011, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2014 entscheidet, zusätzlich als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Januar 2011.

Alceda Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011019273/15.

(110022569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Avon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 133.690.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2011:

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet du 31 janvier 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011019277/17.

(110022689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Nordic Light Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 153.862.

I hereby Mr. Göran Hellström resign as a Director of the Board for Nordic Light Fund with immediate effect.
Luxembourg, January 6, 2011.

Je soussigné, M. Göran Hellström, donne ma démission en tant qu'administrateur du conseil d'administration de Nordic Light Fund avec effet immédiat.

Référence de publication: 2011019091/11.

(110022356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Nurdos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 127.420.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 1^{er} février 2011

Suite à la réunion de toutes les actions en une seule main et conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les actionnaires ont décidé:

L'Assemblée décide de nommer, à dater de ce jour:

- Madame GERARD Aurélie, née le 16 novembre 1985 à Bruxelles (B), employée, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, bld Napoléon 1^{er}

- Madame Lerbs Kahrien, née le 26 juillet 1969 à Arlon (B), employée, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, bld Napoléon 1^{er}

- Monsieur WIES Aurélien, né le 27 août 1982 à Villerupt (FR), employé, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, bld Napoléon 1^{er}

aux fonctions d'Administrateurs.

Le mandat des 'Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

L'assemblée décide d'accepter ce jour la démission du commissaire aux comptes la Fiduciaire Intercommunautaire Sàrl, établie à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.

L'assemblée décide de nommer, à dater de ce jour, la SA W.B.A., établie à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, en qualité de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

NURDOS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011019092/29.

(110022822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Octopussy Realty, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 152.782.

Extrait du conseil d administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} février 2011.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011019100/12.

(110022349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Optique Himmes Ettelbruck G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.209.

L'associé Frank BURBACH, né le 29 septembre.1966, demeurant à D 54340 Kluesserath Richard von Hagen Strasse 7, a cédé l'intégralité de ses 15 parts détenues dans OPTIQUE HIMMES Ettelbrück Sarl à VISUEL Sarl avec siège à Hesperange 393 Route de Thionville (RCS B 100106).

Ainsi les parts de OPTIQUE HIMMES Ettelbrück Sarl sont détenues comme suit:

VISUEL Sarl 100 parts

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Andréas HIMMES

Gérant

Référence de publication: 2011019104/15.

(110022466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Optique Himmes Kayl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 83, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 147.187.

L'associée Aline MINMEISTER, née le 11.10.1977, demeurant à 15 rue Mozart, F 57310 Rurange les Thionville a cédé l'intégralité de ses 20 parts détenues dans OPTIQUE HIMMES KAYL Sarl à VISUEL Sarl avec siège à Hesperange 393 Route de Thionville (RCS B 100106).

Ainsi les parts de OPTIQUE HIMMES Kayl Sarl sont détenues comme suit:

VISUEL Sarl 100 parts

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Andréas HIMMES

Gérant

Référence de publication: 2011019105/15.

(110022467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Optique Himmes Mersch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7556 Mersch, 3, place St. Michel.

R.C.S. Luxembourg B 146.521.

L'associée Stéphanie ROUFOSSE, née le 21.01.1978, demeurant à 38 cité Nock L 8710 BOEVANGE-ATTERT, a cédé l'intégralité de ses 25 parts détenues dans OPTIQUE HIMMES Mersch Sarl à VISUEL Sarl avec siège à Hesperange 393 Route de Thionville (RCS B 100106).

Ainsi les parts de OPTIQUE HIMMES Mersch Sarl sont détenues comme suit:

VISUEL SARL 100 parts

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Andréas HIMMES

Gérant

Référence de publication: 2011019106/15.

(110022468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**Premium Restaurant Brands Luxemburgo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bregis Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.524.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of partners of "Bregis Holding S. à r.l." (the "Company"), a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 29, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1898 of 15 September 2010.

The meeting was opened with Mrs. Nathalie SENDEGEYA, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mr. Solange WOLTER-SCHIERES, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Régis GALIOTTO, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the extraordinary meeting is the following:

I.- The agenda of the extraordinary meeting is the following:

1. Change of name of the Company in order to name it "Premium Restaurant Brands Luxemburgo S.à r.l.";

2. Change of currency of the share capital of the Company from euro to US Dollar based on the currency exchange rate of November 2, 2010, as well as change of the nominal value of its shares from one euro cent (EUR 0.01) to one US Dollar cent (USD 0.01) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of one euro cent (EUR 0.01) each to seventeen thousand four hundred sixty-one US Dollars (USD 17,461.00) divided into one million seven hundred forty-six thousand one hundred (1,746,100) shares of one US Dollar cent (USD 0.01) each;

After giving effect to item 2 of this agenda, the shares will be held as follows: PRB El Salvador, S.A. de C.V. will hold 996,325 shares; Agroamerica Corporation will hold 576,911 shares; and Fernando Paiz Andrade will hold 172,864 shares.

3. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred thirty-nine US Dollars (USD 2,539.00) in order to bring the share capital from its present amount of seventeen thousand four hundred sixty-one US Dollars (USD 17,461.00) to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.00), by the issue of two hundred fifty-three thousand nine hundred (253,900) shares having a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each.

4. Subscription for the new shares and payment of the share

capital increase specified in item 3 of this agenda, as follows: PRB El Salvador, S.A. de C.V. will subscribe 144,875 shares; Agroamerica Corporation will subscribe 83,889 shares; and Fernando Paiz Andrade will subscribe 25,136 shares.

5. Creation of ten (10) new classes of shares of the Company, namely the “Class A Shares”, “Class B Shares”, “Class C Shares”, “Class D Shares”, “Class E Shares”, “Class F Shares”, “Class G Shares”, “Class H Shares”, “Class I Shares” and “Class J Shares” with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each, which will have such rights and features as set out in the Articles of Incorporation of the Company as they are proposed to be amended and restated in item 7 of this agenda;

6. Conversion of the existing two million hundred (2,000,000) shares of the Company into 200,000 Class A Shares, 200,000 Class B Shares, 200,000 Class C Shares, 200,000 Class D Shares, 200,000 Class E Shares, 200,000 Class F Shares, 200,000 Class G Shares, 200,000 Class H Shares, 200,000 Class I Shares and 200,000 Class J Shares;

After giving effect to items 5 and 6 of this agenda, the shares of the Company will be held as follows:

PRB El Salvador, S.A. de C.V. will hold 114,120 Class A Shares, 114,120 Class B Shares, 114,120 Class C Shares, 114,120 Class D Shares, 114,120 Class E Shares, 114,120 Class F Shares, 114,120 Class G Shares, 114,120 Class H Shares, 114,120 Class I Shares and 114,120 Class J Shares,

Agroamerica Corporation will hold will hold 66,080 Class A Shares, 66,080 Class B Shares, 66,080 Class C Shares, 66,080 Class D Shares, 66,080 Class E Shares, 66,080 Class F Shares, 66,080 Class G Shares, 66,080 Class H Shares, 66,080 Class I Shares and 66,080 Class J Shares; and

Fernando Paiz Andrade will hold 19,800 Class A Shares, 19,800 Class B Shares, 19,800 Class C Shares, 19,800 Class D Shares, 19,800 Class E Shares, 19,800 Class F Shares, 19,800 Class G Shares, 19,800 Class H Shares, 19,800 Class I Shares and 19,800 Class J Shares;

7. Full restatement of the Articles of Incorporation of the Company without amendment of its corporate object to implement the items 1 to 6 of this agenda;

8. Acceptance of the resignation of Manacor (Luxembourg) S.A. as manager of the Company with immediate effect;

9. Appointment of Mr. Jacob Mudde as manager A of the Company with immediate effect;

10. Appointment of Ms. Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin as manager A of the Company with immediate effect;

11. Appointment of PRB Panama Corp. as manager B of the Company with immediate effect; and

12. Miscellaneous. II.-The partners present and represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by the proxies of the partners represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled “ne varietur” by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

III.- It appears from the attendance list that all the shares representing the entire share capital are duly represented at this meeting.

IV.- The present meeting is regularly constituted and may deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company from Bregis Holding S. à r.l. into “Premium Restaurant Brands Luxembourg S.à r.l.”

Second resolution

The meeting decides to convert the share capital from EURO to US DOLLAR based on the currency exchange rate of November 2, 2010, being EUR 1 = USD 1,39688 as well as to change the nominal value of its shares from one euro cent (EUR 0.01) to one US Dollar cent (USD 0.01) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of one euro cent (EUR 0.01) each to seventeen thousand four hundred sixty-one US Dollars (USD 17,461.00) divided into one million seven hundred forty-six thousand one hundred (1,746,100) shares of one US Dollar cent (USD 0.01) each;

The shares are held as follows:

PRB El Salvador, S.A. de C.V. holds 996,325 shares;

Agroamerica Corporation holds 576,911 shares; and

Fernando Paiz Andrade holds 172,864 shares.

Third resolution

The meeting decides to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred thirty-nine US Dollars (USD 2,539.-) in order to bring the share capital from its present amount –after conversion-of seventeen thousand four hundred sixty-one US Dollars (USD 17,461.-) to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), by the issue of two hundred fifty-three thousand nine hundred (253,900) shares having a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each.

Fourth resolution

The meeting accepts the subscription for the two hundred fifty-three thousand nine hundred (253,900) new shares as follows:

- 1.- PRB El Salvador, S.A. de C.V. to the extent of one hundred and forty-four thousand eight hundred and seventy-five (144,875) new shares having a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each.
- 2.- Agroamerica Corporation, to the extent of eighty-three thousand eight hundred and eighty-nine (83,889) new shares having a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each.
- 3.- Fernando Paiz Andrade, to the extent of twenty-five thousand one hundred and thirty-six (25,136) new shares having a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each.

The subscribers here represented by Mrs. Nathalie SENDEGEYA, prenamed,

by virtue of the proxies before mentioned, liberate the subscription by payment in cash so that the amount of two thousand five hundred thirty-nine US Dollars (USD 2,539.-) is now available to the Company and proof has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The meeting decides to create ten (10) new classes of shares of the Company, namely the "Class A Shares", "Class B Shares", "Class C Shares", "Class D Shares", "Class E Shares", "Class F Shares", "Class G Shares", "Class H Shares", "Class I Shares" and "Class J Shares" with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each, which will have such rights and features as set out in Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company as amended.

Sixth resolution

The meeting decides to convert the existing two million (2,000,000) shares of the Company into two hundred thousand (200,000) Class A Shares, two hundred thousand (200,000) Class B Shares, two hundred thousand (200,000) Class C Shares, two hundred thousand (200,000) Class D Shares, two hundred thousand (200,000) Class E Shares, two hundred thousand (200,000) Class F Shares, two hundred thousand (200,000) Class G Shares, two hundred thousand (200,000) Class H Shares, two hundred thousand (200,000) Class I Shares and two hundred thousand (200,000) Class J Shares;

The shares of the Company will be held as follows:

PRB El Salvador, S.A. de C.V. will hold one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class A Shares, one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class B Shares, one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class C Shares, one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class D Shares, one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class E Shares, one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class F Shares, one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class G Shares, one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class H Shares, one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class I Shares and one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class J Shares,

Agroamerica Corporation will hold will hold sixty-six thousand and eighty (66,080) Class A Shares, sixty-six thousand and eighty (66,080) Class B Shares, sixty-six thousand and eighty (66,080) Class C Shares, sixty-six thousand and eighty (66,080) Class D Shares, sixty-six thousand and eighty (66,080) Class E Shares, sixty-six thousand and eighty (66,080) Class F Shares, sixty-six thousand and eighty (66,080) Class G Shares, sixty-six thousand and eighty (66,080) Class H Shares, sixty-six thousand and eighty (66,080) Class I Shares and sixty-six thousand and eighty (66,080) Class J Shares; and

Fernando Paiz Andrade will hold nineteen thousand eight hundred (19,800) Class A Shares, nineteen thousand eight hundred (19,800) Class B Shares, nineteen thousand eight hundred (19,800) Class C Shares, nineteen thousand eight hundred (19,800) Class D Shares, nineteen thousand eight hundred (19,800) Class E Shares, nineteen thousand eight hundred (19,800) Class F Shares, nineteen thousand eight hundred (19,800) Class G Shares, nineteen thousand eight hundred (19,800) Class H Shares, nineteen thousand eight hundred (19,800) Class I Shares and nineteen thousand eight hundred (19,800) Class J Shares;

Seventh resolution

The meeting decides to fully restate the Articles of Incorporation so as to read as follows:

Art. 1. Definitions. Unless otherwise specified, capitalized terms used in these Articles of Incorporation shall have the meaning set forth below:

"Person" means any individual, corporation, limited liability company, limited or general partnership, joint venture, association, joint-stock company, trust, unincorporated organization, government or any agency or political subdivisions thereof or any group comprised of two or more of the foregoing.

"PRB Panamá Corp." means PRB Panamá Corp., a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Panamá, having its domicile in Panamá City, Republic of Panamá, incorporated by public deed No. 26100 and registered at Microjacket 718674, document 1878895 on 19 November 2010.

“Shareholders’ Agreement” means any shareholders’ agreement to which the Company is a party, as the same may be concluded from time to time.

“Transfer” means, directly or indirectly, to sell, transfer, assign, pledge, encumber, hypothecate or similarly dispose of, either voluntarily or involuntarily, or to enter into any contract, option or other arrangement or understanding with respect to the sale, transfer, assignment, pledge, encumbrance, hypothecation or similar disposition of, any Shares owned by a Person or any interest (including but not limited to a beneficial interest) in any Shares owned by a Person.

Art. 2. Name. There is hereby formed a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company under the name “Premium Restaurant Brands Luxembourg S.à r.l.” (the “Company”) governed by the present Articles of Incorporation (the “Articles”) and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”).

Art. 3. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way or form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies that form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies that form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuation risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions that may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 3.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 6. Capital. The capital of the Company is set at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) represented by 200,000 Class A shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class A Shares” and individually a “Class A Share”), 200,000 Class B shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class B Shares” and individually a “Class B Share”), 200,000 Class C shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class C Shares” and individually a “Class C Share”), 200,000 Class D shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class D Shares” and individually a “Class D Share”), 200,000 Class E shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class E Shares” and individually a “Class E Share”),

200,000 Class F shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class F Shares” and individually a “Class F Share”), 200,000 Class G shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class G Shares” and individually a “Class G Share”), 200,000 Class H shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class H Shares” and individually a “Class H Share”), 200,000 Class I shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class I Shares” and individually a “Class I Share”) and 200,000 Class J shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class J Shares” and individually a “Class J Share”).

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares of the Company are transferable in accordance with the provisions of Article 8 below and subject to any additional requirement provided for by the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have the power to redeem its own shares.

The shares are redeemable at the option of the Company, with the Company serving a prior five (5) calendar days notice to each holder of the shares to be redeemed, stating the number of shares to be redeemed, their redemption date and their redemption price as determined in accordance with the principles below.

The redemption shall be resolved upon by the board of managers of the Company.

The shares of the Company shall be redeemed in the reverse order of the classes, starting with the Class J Shares.

Subsequent shares of a specific class shall only become available for redemption once all the shares of the preceding class have been redeemed in full. Each class of shares becoming available for redemption according to the rule specified in this article 7 shall be referred to as the “Relevant Shares”.

As a result of the above principles, in the event there are no more Class J Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class I Shares;

In the event there are no more Class J Shares and Class I Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class H Shares;

In the event there are no more Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class G Shares;

In the event there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class F Shares;

In the event there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class E Shares;

In the event there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class D Shares;

In the case there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class C Shares; and

In the event there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class B Shares.

In the event there are no more Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares outstanding in the Company, the Relevant Shares shall be the Class A Shares.

The shares shall be redeemed at their fair market value as established by the board of managers of the Company no later than five (5) calendar days prior to the date set for the redemption of the shares.

A redemption of shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law, and all shares redeemed or otherwise acquired by the Company may be cancelled with the effect that the issued number of shares and the share capital of the Company shall be reduced accordingly without however decreasing the amount of the share capital below the minimum amount provided for by the Law.

Art. 8. Transfer restrictions. The Company shall not register the Transfer of any shares made in violation of the provisions of these Articles and/or the provisions of a Shareholders’ Agreement and any such prohibited Transfer shall be null and void with no force or effect.

Art. 9. Management. The Company shall be managed by several managers constituting a board of managers composed of two classes of managers (class A and class B).

PRB Panamá Corp. shall be the sole class B manager of the Company.

The managers need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of the shareholders taken by shareholders representing half of the share capital. The shareholders shall determine the powers of the managers, their remuneration

and the duration of their mandate. The shareholders may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager, except for PRB Panamá Corp., which can only be removed and/or replaced as manager of the Company for cause.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the signature of one class A manager for all matters not exceeding one thousand US Dollars (USD 1,000). The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Procedure. The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of the managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise provided by these Articles or any Shareholders' Agreement, decisions of the board of managers are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which must be signed by the chairman.

Art. 12. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. General meetings of shareholders. General meetings of the shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting of the shareholders and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting of the shareholders may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be a shareholder.

Resolutions at the meetings of the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing a majority of the share capital, except for the matters listed below which will require, to be validly taken, to be adopted by shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company:

(i) any creation, authorization or issuance of any obligation or security convertible into or exchangeable for shares of any class or series of shares of the Company, or any options, warrants or other rights to acquire any class or series of shares of the Company;

(ii) any change in the authorized number of managers on the board of managers;

(iii) any voluntary commencement of bankruptcy, insolvency, liquidation or similar proceedings with respect to the Company;

(iv) any (i) transfer by the Company of all or substantially all of its assets or (ii) acquisition of the Company by another Person by means of any transaction or series of related transactions;

(v) any declaration or payment of any dividend or other distribution upon any share of the Company other than in immediately available funds or other than pro-rata in proportion to each shareholder's ownership interest; and

(vi) any public offering of the securities of the Company.

Resolutions to amend the Articles shall only be validly taken at an extraordinary general meeting of the shareholders if adopted by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

Art. 14. Annual general meeting. An annual general meeting of the shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 15. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 16. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect the Company's annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 17. Supervision of the company. If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the Company shall have its annual accounts audited by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of the shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of the shareholders.

Art. 18. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of the shareholders may, if so adopted by shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company, decide that the excess be distributed to the shareholders in accordance with the rules below.

In the event of a distribution of dividends, the shareholders shall have the right to receive a preferred allocation representing 0.25% of the nominal value of the shares issued by the Company (the "Preferential Dividend Amount") out of the profits of the Company available for distribution, on a pro rata basis. All remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be distributable on a pro rata basis to the holders of the Relevant Shares.

If, in the event of a distribution of dividends to the shareholders, the profits available for distribution as a dividend among the shareholders are insufficient to make payment of the Preferential Dividend Amount in full to all shareholders, then such profits distributed by way of a dividend shall be distributed among the shareholders rateably in proportion to the full amounts to which the shareholders would otherwise be respectively entitled.

Art. 19. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 18 of these Articles, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of a financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 20. Winding-up - Liquidation. The shareholders may, if so adopted by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company, vote at a general meeting of the shareholders to dissolve and liquidate the Company and may set forth the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of the shareholders, which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 21. General provision. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Eighth resolution

The meeting decides to accept the resignation of Manacor (Luxembourg) S.A. as manager of the Company with immediate effect.

Ninth resolution

The meeting decides to appoint as manager A of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

Mr. Jacob MUDDE,

Tenth resolution

The meeting decides to appoint as manager A of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

Ms. Gwenaelle Bernadette Andrée Dominique COUSIN,

Eleventh resolution

The meeting decides to appoint as manager B of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

PRB Panama Corp.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations of expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately EUR 2,500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Bregis Holding S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1898 du 15 septembre 2010.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie SENDEGEYA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire de l'Assemblée Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Monsieur Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, la Présidente a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1.- Modification de la dénomination de la Société en «Premium Restaurant Brands Luxemburgo S.à r.l.»

2.- Changement de la monnaie d'expression du capital de la Société de euro en US Dollar basé sur le taux de conversion au 2 novembre 2010, ainsi que la modification de la valeur nominale de ses parts de un cent d'Euro (EUR 0,01) en un cent de Dollar US (USD 0,01) en vue de porter le capital social de Société de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune en dix-sept mille quatre cent soixante et un Dollars US (USD 17.461,-) divisé en un million sept cent quarante-six mille cent (1.746.100) parts de un Dollar Cent (USD 0,01) chacune.

A la prise d'effet du point 2 de l'ordre du jour, les parts seront détenues comme suit PRB El Salvador S.A. de C.V., détiendra 996.325parts Agroamerica Corporation détiendra 576.911 parts; et Fernando Paiz Andrade détiendra 172.864 parts.

3. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de deux mille cinq cent trente-neuf Dollars US (USD 2.539,-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille quatre cent soixante et un Dollars US (USD 17.461,-) à vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) par l'émission de deux cent cinquante-trois mille neuf cents (253.900) parts ayant une valeur nominale de un Dollar Cent (USD 0,01).

4. Souscription des nouvelles parts et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 3 de l'ordre du jour comme suit:

PRB El Salvador S.A. de C.V. souscrira à 144.875 parts;

Agroamerica Corporation souscrira à 83.889 parts

Fernando Paiz Andrade souscrira à 25.136 parts.

5. Création de dix (10) nouvelles classes de parts sociales i.e. les «Parts de Classe A», «Parts de Classe B», «Parts de Classe C», «Parts de Classe D», «Parts de Classe E», «Parts de Classe F», «Parts de Classe G», «Parts de Classe H», «Parts de Classe I» et «Parts de Classe J»,

ayant une valeur nominale de un Dollar Cent (USD 0,01) et qui auront les droits et caractéristiques plus amplement repris dans les statuts qui seront modifiés conformément au point 7 de l'ordre du jour.

6. Conversion des deux millions (2.000.000) de parts de la Société en 200.000 Parts de Classe A, 200.000 Parts de Classe B, 200.000 Parts de Classe C, 200.000 Parts de Classe D, 200.000 Parts de Classe E, 200.000 Parts de Classe F, 200.000 Parts de Classe G, 200.000 Parts de Classe H, 200.000 Parts de Classe I, et 200.000 Parts de Classe J.

A la prise d'effet des points 5 et 6 de cet ordre du jour; les parts de la Société seront détenues comme suit:

PRB EL Salvado S.A. de C.V. détiendra 114.120 Parts de Classe A 114.120 Parts de Classe B 114.120 Parts de Classe C 114.120 Parts de Classe D 114.120 Parts de Classe E 114.120 Parts de Classe F 114.120 Parts de Classe G 114.120 Parts de Classe H 114.120 Parts de Classe I et 114.120 Parts de Classe J,

Agroamerica Corporation détiendra 66.080 Parts de Classe A 66.080 Parts de Classe B 66.080 Parts de Classe C 66.080 Parts de Classe D 66.080 Parts de Classe E 66.080 Parts de Classe F 66.080 Parts de Classe G 66.080 Parts de Classe H 66.080 Parts de Classe I et 66.080 Parts de Classe J, et

Fernando Paiz Andrade détiendra 19.800 Parts de Classe A, 19.800 Parts de Classe B, 19.800 Parts de Classe C, 19.800 Parts de Classe D, 19.800 Parts de Classe E, 19.800 Parts de Classe F, 19.800 Parts de Classe G, 19.800 Parts de Classe H, 19.800 Parts de Classe I et 19.800 Parts de Classe J.

7. Complète refonte des statuts de la Société sans modification de l'objet social en tenant compte des modifications à intervenir suite aux points 1 à 6 de l'ordre du jour.

8. Acceptation de la démission de Manacor (Luxembourg) S.A. en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

9. Nomination de Monsieur Jacob Mudde comme gérant A de la Société avec effet immédiat.

10. Nomination de Madame Gwenaelle Bernadette Andrée Dominique Cousin comme gérant A de la Société avec effet immédiat.

11. Nomination de PRB Panama Corp, comme gérant B de la Société avec effet immédiat.

12. Divers.

II.- Les associés présents et représentés et le nombre de parts détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés et par le bureau de l'Assemblée. Ladite liste sera enregistrée avec le présent acte et les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau seront annexées à ce document, pour être enregistrées avec le présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à l'Assemblée.

IV.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société Bregis Holding S. à r.l. en Premium Restaurant Brands Luxemburgo S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de EURO en US Dollar basé sur le taux de conversion au 2 novembre 2010, i.e. 1 EUR 0 1,9688 USD, ainsi que de modifier la valeur nominale de ses parts de un cent d'Euro (EUR 0,01) en un cent de Dollar US (USD 0,01) pour ainsi porter le capital social de Société de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts de un Euro Cent (EUR 0,01) chacune en dix-sept mille quatre cent soixante et un Dollars US (USD 17.461,-) divisé en un million sept cent quarante-six mille cent (1.746.100) parts de un Dollar Cent (USD 0,01) chacune. Les parts sociales sont détenues comme suit:

PRB El Salvador S.A. de C.V., détiendra 996.325 parts

Agroamerica Corporation détiendra 576.911 parts; et

Fernando Paiz Andrade détiendra 172.864 parts.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille cinq cent trente-neuf Dollars US (USD 2.539,-) pour le porter de son montant actuel –après conversion– de dix-sept mille quatre cent soixante et un Dollars US (USD 17.461,-) à vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) par l'émission de deux cent cinquante-trois mille neuf cents (253.900) parts ayant une valeur nominale de un Dollar Cent (USD 0,01).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription de deux cent cinquante-trois mille neuf cents (253.900) parts sociales nouvelles les souscripteurs suivants:

1.- PRB El Salvador S.A. de C.V. à concurrence de cent quarante-quatre mille huit cent soixante-quinze (144.875) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de un Dollar Cent (USD 0,01) chacune;

2.- Agroamerica Corporation à concurrence de quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-neuf (83.889) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de un Dollar Cent (USD 0,01) chacune;

3.- Fernando Paiz Andrade, à concurrence de vingt-cinq mille cent trente-six (25.136) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de un Dollar Cent (USD 0,01) chacune;

Les souscripteurs ici représentés par Madame Nathalie SENDEGEYA, prénommée,

en vertu des procurations dont mention ci-avant, libèrent l'augmentation de capital par versement en espèces si bien que le montant de deux mille cinq cent trente-neuf Dollars U.S. (USD 2.539,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de créer dix (10) nouvelles classes de parts sociales i.e. des «Parts de Classe A», «Parts de Classe B», «Parts de Classe C», «Parts de Classe D», «Parts de Classe E», «Parts de Classe F», «Parts de Classe G», «Parts de Classe H», «Parts de Classe I» et «Parts de Classe J», ayant une valeur nominale de un Dollar Cent (USD 0,01) et qui auront les droits et caractéristiques plus amplement repris à l'article 6 des statuts modifié.

Sixième résolution

L'assemblée décide de convertir les deux millions (2.000.000) de parts de la Société en deux cent mille (200.000) Parts de Classe A, deux cent mille (200.000) Parts de Classe B, deux cent mille (200.000) Parts de Classe C, deux cent mille (200.000) Parts de Classe D, deux cent mille (200.000) Parts de Classe E, deux cent mille (200.000) Parts de Classe F, deux cent mille (200.000) Parts de Classe G, deux cent mille (200.000) Parts de Classe H, deux cent mille (200.000) Parts de Classe I, et deux cent mille (200.000) Parts de Classe J.

Les parts de la Société sont détenues comme suit:

PRB EL Salvado S.A. de C.V. détient cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe A cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe B cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe C cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe D cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe E cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe F cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe G cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe H cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe I et cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe J,

Agroamerica Corproration détient soixante-six mille quatre-vingt (66.080) Parts de Classe A soixante-six mille quatre-vingt (66.080) Parts de Classe B soixante-six mille quatre-vingt (66.080) Parts de Classe C soixante-six mille quatre-vingt (66.080) Parts de Classe D soixante-six mille quatre-vingt (66.080) Parts de Classe E soixante-six mille quatre-vingt (66.080) Parts de Classe F soixante-six mille quatre-vingt (66.080) Parts de Classe G soixante-six mille quatre-vingt (66.080) Parts de Classe H, soixante-six mille quatre-vingt (66.080) Parts de Classe I et soixante-six mille quatre-vingt (66.080) Parts de Classe J, et

Fernando Paiz Andrade détiendra dix-neuf mille huit cent (19.800) Parts de Classe A, dix-neuf mille huit cent (19.800) Parts de Classe B, dix-neuf mille huit cent (19.800) Parts de Classe C, dix-neuf mille huit cent (19.800) Parts de Classe D, dix-neuf mille huit cent (19.800) Parts de Classe E, dix-neuf mille huit cent (19.800) Parts de Classe F, dix-neuf mille huit cent (19.800) Parts de Classe G, dix-neuf mille huit cent (19.800) Parts de Classe H, dix-neuf mille huit cent (19.800) Parts de Classe I et dix-neuf mille huit cent (19.800) Parts de Classe J.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier complètement les statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Définitions. Sauf indications contraires, les termes avec majuscule employés dans les présents Statuts auront le sens exposé ci-dessous:

"Personne" veut dire un individu, une société, une société à responsabilité limitée, une société en commandite par actions, une société en nom collectif, une entreprise commune, une association, une société anonyme, une fondation, une organisation sans personnalité, une administration publique ou toute agence ou toutes subdivisions y relatives ou tout groupe constitué de deux ou plusieurs des entités précédentes.

"PRB Panama Corp." veut dire PRB Panama Corp., une société constituée et existant sous les lois de la République de Panama, avec domicile à Panama City, République de Panama, constituée par acte public No. 26100 et inscrite le 19 novembre 2010 au Microjacket 718674, document 1878895.

"Pacte d'associés" veut dire un pacte des associés dont la Société fait partie, suivant ce qui pourra être périodiquement conclu.

"Transfert" veut dire, directement ou indirectement, vendre, transférer, céder, gager, grever, hypothéquer ou disposer autrement, que ce soit volontairement ou involontairement, ou conclure tout contrat, toute option ou autre arrangement ou accord en ce qui concerne la vente, le transfert, la cession, le gage, la servitude, le nantissement ou des dispositions similaires de toutes les actions possédées par une Personne ou toute participation (y compris, sans y être limité, pour un intérêt bénéficiaire) à toute action possédée par une Personne.

Art. 2. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Premium Restaurant Brands Luxemburgo S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat et échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres de quelque nature que ce soit, y compris des obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments de dette, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut encore investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé uniquement, à l'émission d'effets, de titres obligataires et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts ou autres actions ordinaires. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créance à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société peut en outre hypothéquer, gager, donner en nantissement, céder ou autrement grever tous ou une partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, y compris des techniques et instruments en vue de protéger la Société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et de taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exécuter toutes activités commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions aux fins de faciliter ou pouvant faciliter l'accomplissement des paragraphes mentionnés ci-dessus du présent Article 3.

Art. 4. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux et des succursales (de façon permanente ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance de tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à USD 20,000 (vingt mille Dollars US), représenté par 200,000 Actions de Classe A, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un Cent) chacune (collectivement, les "Actions de Classe A" et individuellement une "Action de Classe A"), 200,000 Actions de Classe B, d'une valeur nominale de USD 0,01 (un Cent) chacune (collectivement, les "Actions de Classe B" et individuellement une "Action de Classe B"), 200,000 "Actions de Classe C", d'une valeur nominale de 0,01 USD (un Cent) chacune (collectivement, les "Actions de Classe C" et individuellement une "Action de Classe C"), 200,000 Actions de Classe D, d'une valeur nominale de USD 0,01 (un Cent) chacune (collectivement, les "Actions de Classe D" et individuellement une "Action de Classe D"), 200,000 Actions de Classe E, d'une valeur nominale de USD 0,01 (un Cent) chacune (collectivement, les "Actions de Classe E" et individuellement une "Action de

Classe E”), 200,000 “Actions de Classe F”, d’une valeur nominale de 0,01 USD (un Cent) chacune (collectivement, les “Actions de Classe F” et individuellement une “Action de Classe F”), 200,000 Actions de Classe G, d’une valeur nominale de USD 0,01 (un Cent) chacune (collectivement, les “Actions de Classe G” et individuellement une “Action de Classe G”), 200,000 Actions de Classe H, d’une valeur nominale de USD 0,01 (un Cent) chacune (collectivement, les “Actions de Classe H” et individuellement une “Action de Classe H”), 200,000 “Actions de Classe I”, d’une valeur nominale de 0,01 USD (un Cent) chacune (collectivement, les “Actions de Classe I” et individuellement une “Action de Classe I”), 200,000 Actions de Classe J, d’une valeur nominale de USD 0,01 (un Cent) chacune (collectivement, les “Actions de Classe J” et individuellement une “Action de Classe J”).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l’assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour une modification des Statuts.

Art. 7. Actions. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les actions sont librement cessibles conformément aux dispositions de l’Article 8 ci-dessus et assujetties à toute condition en sus de la Loi.

Les actions sont indivisibles à l’égard de la Société, qui ne reconnaît qu’un seul propriétaire par action.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions sociales.

Les actions peuvent être rachetées au choix de la Société, cette dernière donnant au préalable un délai de cinq (5) jours calendaires de préavis à chaque détenteur des actions devant être rachetées, énonçant le nombre des actions à racheter, leur date de rachat et leur prix de rachat aux principes définis ci-dessous.

Le rachat sera décidé par le conseil d’administration de la Société;

Les actions de la Société seront rachetées par ordre inverse des classes, débutant par les actions de la Classe J.

Les actions suivantes d’une classe spécifique ne deviendront disponibles pour le rachat que si toutes les actions de la classe précédente auront été rachetées complètement. Chaque classe d’actions devenant rachetable suivant la règle indiquée dans cet article 7 sera appelée les “Actions Concernées”.

En conséquence des principes mentionnés ci-dessus, dans le cas où il n’y a plus d’Actions de Classe J de la Société en circulation, les Actions Concernées seront les Actions de Classe I;

Dans le cas où il n’y a plus d’Actions de la Classe J et de la Classe I de la Société en circulation, les Actions Concernées seront les Actions de Classe H;

Dans le cas où il n’y a plus d’Actions de la Classe J, de la Classe I et de la Classe H de la Société en circulation, les Actions Concernées seront les Actions de Classe G;

Dans le cas où il n’y a plus d’Actions de la Classe J, de la Classe I, de la Classe H et de la Classe G de la Société en circulation, les Actions Concernées seront les Actions de Classe F;

Dans le cas où il n’y a plus d’Actions de la Classe J, de la Classe I, de la Classe H, de la Classe G et de la Classe F de la Société en circulation, les Actions Concernées seront les Actions de Classe E;

Dans le cas où il n’y a plus d’Actions de la Classe J, de la Classe I, de la Classe H, de la Classe G, de la Classe F et de la Classe E de la Société en circulation, les Actions Concernées seront les Actions de Classe D;

Dans le cas où il n’y a plus d’Actions de la Classe J, de la Classe I, de la Classe H, de la Classe G, de la Classe F, de la Classe E et de la Classe D de la Société en circulation, les Actions Concernées seront les Actions de Classe C; et

Dans le cas où il n’y a plus d’Actions de la Classe J, de la Classe I, de la Classe H, de la Classe G, de la Classe F, de la Classe E, de la Classe D et de la Classe C de la Société en circulation, les Actions Concernées seront les Actions de Classe B;

Dans le cas où il n’y a plus d’Actions de la Classe J, de la Classe I, de la Classe H, de la Classe G, de la Classe F, de la Classe E, de la Classe D, de la Classe C et de la Classe B de la Société en circulation, les Actions Concernées seront les Actions de Classe A.

Les actions seront rachetées à la juste valeur du marché suivant ce qui est établi par le conseil de gérance de la Société au plus tard cinq (5) jours calendaires précédant la date fixée pour le rachat des actions.

Un rachat d’actions ne pourra se faire que par l’utilisation des montants disponibles pour la distribution conformément à l’article 72-1 de la Loi, et toutes les actions rachetées ou autrement acquises par la Société pourront être annulées avec l’effet que le nombre d’actions émis et le capital de la Société seront réduits en conséquence, sans pourtant diminuer le montant du capital social sous le montant minimum prévu par la Loi.

Art. 8. Restrictions de transfert. La Société n’enregistrera pas le Transfert d’actions si celui-ci a été fait en violation des dispositions des présents Statuts et/ou les dispositions d’un Pacte d’Associés, et un tel Transfert interdit sera nul et non avenu, sans validité ni effet.

Art. 9. Gérance. La société sera gérée par plusieurs gérants, qui formeront un conseil de gérance composé de deux classes de gérants (classe A et classe B).

PRB Panama Corp. sera l’unique gérant de la classe B de la Société.

Les gérants peuvent ne pas être des associés.

Les gérants sont désignés par une décision de l'assemblée générale des associés prise par des associés représentant la moitié du capital social. Les associés détermineront les pouvoirs des gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les associés pourront à tout moment et ad nutum révoquer et remplacer un gérant, excepté PRB Panama Corp., qui ne pourra être révoquée et/ou remplacée en tant que gérant de la Société que pour juste motif.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ou par la signature d'un gérant de classe A pour tout engagement inférieur à un montant de mille Dollars US (USD 1.000). Le conseil de gérance pourra de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas besoin d'être des associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, fonctions et rémunérations (le cas échéant) de son/ses agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 11. Procédure. Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'est pas nécessairement un gérant, et qui sera responsable de la rédaction du procès-verbal des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de la réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu de la réunion et le caractère des affaires à traiter.

La convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou par des moyens électroniques..

Il peut être renoncé à la convocation par lettre, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication de la part de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une majorité de gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment un quorum, sous condition qu'un gérant de classe A et un gérant de classe B soient présents.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tous autres moyens électroniques de communication un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Chaque gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen électronique permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts ou d'un Pacte d'Associés, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par au moins la majorité simple des gérants présents ou représentés avec au moins une voix de chaque classe de gérants.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui devra être signé par le président.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que simple mandataire de la Société, il n'est responsable que pour l'exécution de son mandat.

Art. 13. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

Des convocations écrites à une assemblée générale des associés, indiquant l'ordre du jour, sont faites conformément à la Loi et indiqueront la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être un associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social, excepté en ce qui concerne les sujets indiqués ci-dessous, qui requièrent au moins les trois quarts du capital social de la Société pour être valablement adoptées:

(i) une création, autorisation ou émission d'une obligation ou d'un titre convertible en actions ou à échanger contre des actions d'une classe ou série d'actions quelconque de la Société, ou des options, bons de souscription ou autres droits à acquérir une classe ou série d'actions de la Société;

(ii) tout changement dans le nombre autorisé de gérants pour le conseil de gérance;

(iii) tout commencement volontaire de faillite, insolvabilité, liquidation ou procédures similaires concernant la Société;

(iv) tout (i) transfert par la Société de tous ou d'une grande partie de ses avoirs, ou (ii) l'acquisition de la Société par une autre Personne moyennant une transaction ou une série de transactions liées;

(v) toute déclaration ou tout paiement d'un dividende ou d'une autre distribution sur toute action de la Société autrement qu'avec les fonds immédiatement à disposition ou autrement qu'au prorata des participations de chaque associé; et

(vi) toute offre publique des titres de la Société.

Les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être valablement prises dans une assemblée extraordinaire des associés que si elles sont adoptées par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou à tout autre endroit, à spécifier dans la convocation à cette assemblée.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes et passifs.

Chaque associé pourra prendre connaissance des comptes annuels au siège de la Société.

Art. 17. Surveillance de la société. Si la Société dépasse deux (2) des trois (3) critères indiqués au premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés et la comptabilité et les comptes annuels de sociétés pour une période indiquée à l'article 36 de cette même loi, la Société fera vérifier ses comptes annuels par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, qui sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera la période de son/leur mandat.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment un ou plusieurs réviseurs agréés peuvent être nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Distribution des bénéfices. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et réserves, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du montant du capital émis.

L'assemblée générale des associés peut décider avec le vote des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, que le surplus soit distribué aux associés conformément aux règles ci-dessous.

Dans le cas d'une distribution de dividendes, les associés auront le droit de recevoir une attribution majorée représentant 0,25% de la valeur nominale des actions émises par la Société (le "Montant de Dividende Majoré") depuis les bénéfices de la Société disponibles pour la distribution sur base proportionnelle. Tout revenu restant disponible à la distribution dans la Société, le cas échéant, sera distribuable proportionnellement aux associés des Actions Concernées.

Si en cas d'une distribution de dividendes aux associés les bénéfices disponibles pour une distribution parmi les associés seraient insuffisants pour le paiement du Montant de Dividende Majoré total à tous les associés, ces bénéfices distribués par dividende seront distribués aux associés au prorata du montant entier auquel les associés auraient droit respectivement.

Art. 19. Dividendes intérimaires. Nonobstant les dispositions de l'article 18 des présents Statuts, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 20. Dissolution – Liquidation. Dans une assemblée générale des associés, ces derniers, statuant à la majorité des voix représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, peuvent décider la dissolution et la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions relatifs.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement au nombre d'actions en leur possession.

Art. 21. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour tous les points non expressément déterminés par les présents Statuts.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Manacor (Luxembourg) S.A., en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée: Monsieur Jacob MUDDE,

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée: Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN,

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée: PRB Panama Corp.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est noté qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. SENDEGEYA, S. WOLTER-SCHIERES, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1278. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011014871/783.

(110018063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

P. Vermoere & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 136.861.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de P. Vermoere & Cie tenue au siège social le 17 janvier 2011 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée acte la modification de l'adresse de l'associé: Monsieur Castelain Jo au: Wilgendreef 25 à 8790 Waregem (Belgique)

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Peter Vermoere

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2011019107/17.

(110022364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Panghi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 80.491.

Les administrateurs Messieurs Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann, ainsi que le commissaire aux comptes la société anonyme AUDIT TRUST SA. se sont démis de leurs fonctions respectives en date du 4 février 2011.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Pour: PANGHI S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011019113/15.

(110022978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Pharmadon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.857.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 février 2011

1. M. Pietro MOGGI est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

2. M. Xavier SOULARD est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. M. Philippe TOUSSAINT est reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. est reconduit dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 03/02/2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PHARMADON S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011019116/20.

(110022992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

PVC (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,10.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.389.

- Il résulte d'un acte sous seing privé qu'en date du 10 novembre 2010 l'associé PVC Investments Limited a transféré 3.375.451 parts sociales de chaque classe d'actions, de A à J, de la Société à Intertrust (Luxembourg) S.A., avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Il résulte que les 45.000.010 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors détenues comme suit:

- 33.754.510 parts sociales par Intertrust (Luxembourg) S.A., précité;

- 11.245.500 parts sociales par PVC Investments Limited, avec siège social à Offices at Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O.Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies.

Munsbach, le 1^{er} février 2011.

Référence de publication: 2011019118/17.

(110022534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

QC VII Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.633.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 17 janvier 2011

En remplacement de Monsieur Cédric CARNOYE, gérant de catégorie B démissionnaire, Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour QC VII Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011019119/15.

(110023019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

RE.DE.RA. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5561 Remich, 26, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 74.416.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 7 mai 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société à responsabilité limitée RE.DE.RA. S.à r.l., en date du 7 mai 2010 que la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

- Acceptation de la démission, avec effet rétroactive à la date du 7 mai 2010, de Monsieur Frank BINDELS et Monsieur Alessandro RIGHI, de ses fonctions de gérant de la société.

- Acceptation de la nomination de Monsieur Laurent CHRISTOPHORY avec adresse à 26, rue des Prés, L-5561 Remich, comme gérant.

La société se trouve engagé par la seule signature du gérant.

Référence de publication: 2011019126/15.

(110022779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Servitia, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 23, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 14.241.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2009.

Le Conseil d'Administration nomme, pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009:

- M. Venanzio LIBERATORE, Vice-directeur général de la société, demeurant professionnellement à 23 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que directeur délégué pour les activités quotidiennes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jean-Claude KRIEGER

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011019145/15.

(110022480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Russian Consumer Loans No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 112.016.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 22 décembre 2010 à Luxembourg:

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Russian Consumer Loans No.1 S.A. (in liquidation)

Référence de publication: 2011019122/18.

(110022302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Credit Suisse Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 72.925.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire le 2 février 2011 a décidé de nommer Madame Petra Reinhard Keller et Monsieur Jean-Paul Gennari en tant que nouveaux membres du conseil d'administration de Credit Suisse Fund Management S.A.

Monsieur Mark Wallace ayant démissionné avec effet au 17 novembre 2010, le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration

5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration

4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Sebastian Best

Référence de publication: 2011019286/26.

(110022751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

St. Modwen Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.089.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 janvier 2011

En date du 20 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la nomination de Monsieur Michael Edward Dunn, Administrateur de sociétés, né le 28/06/1968 à Dewsbury (Royaume-Uni), résidant professionnellement à Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway B321AF Quinton Business Park, Birmingham, Royaume-Uni en tant que Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011019160/15.

(110022388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

SERIE S.A., Société Européenne pour la Restructuration et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 31.696.

—
Extrait des résolutions du CA tenue le 7 février 2011

Le siège social de la société a été transféré du 51 rue de Merl L-2146 Luxembourg au 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011019149/10.

(110022532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Bibutank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 51.032.

—
Suite à la scission de la société BDO Compagnie Fiduciaire le 31 juillet 2009, le mandat de commissaire a été repris par la société BDO AUDIT, société anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg issue de la scission. Le mandat de commissaire de BDO AUDIT prendra fin en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Joris Dekeyser
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011019283/14.

(110022737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Bradesco Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 148.563.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 8 novembre 2010

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur José Luiz ACAR PEDRO en tant qu'Administrateur de la Société.

Certifié conforme et sincère
Pour BRADESCO GLOBAL FUNDS
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011019284/14.

(110022677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Cidra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.846.975,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.206.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, Capiro LuxTopHolding S.à r.l., a changé sa dénomination en date du 5 novembre 2010 en «Cidra S.à r.l.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Pour la Société
Signatures

Référence de publication: 2011019285/15.

(110022672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Castillane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 154.780.

Extrait de la résolution unique prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 28 janvier 2011

Résolution unique:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en son remplacement Monsieur Ivo Ottavio FRANCESCON, demeurant professionnellement au 8, place des Philosophes, CH-1205 Genève. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Pour CASTILLANE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011019289/18.

(110022539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Centrobank SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.399.

Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 25. November 2010

Das Mandat von Frau Monika JUNG nicht zu erneuern.

Frau Claudia VINCE-BSTECH mit beruflichem Wohnsitz in 1 Tegetthofstrasse, A-1015 Wien, war an die Stelle des Direktors für einen Zeitraum von einem Jahr gewählt.

die Herren Gerhard GRUND mit beruflichem Wohnsitz in 1 Tegetthofstrasse, A-1015 Wien und Alfred Michael SPISS, mit beruflichem Wohnsitz 1 Tegetthofstrasse, A-1015 Wien werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

DELOITTE S.A., Luxemburg wird als Abschlussprüfer für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für CENTROBANK, SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011019290/19.

(110022694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Juliet's Bakehouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 5.275.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.336.

Par résolutions signées en date du 11 janvier 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Pat Morrissey, avec adresse au 15, Kincora Park, Dublin 3 Clontarf, Irlande, de son mandat de gérant, avec effet au 31 décembre 2010

- nomination de Marcel Stephany, avec adresse au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, au mandat de gérant, avec effet au 1^{er} janvier 2011 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Référence de publication: 2011019019/15.

(110022984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Digital Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 66.323.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 26 janvier 2011:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale de 2012:

- M. Jacques Chahine, Administrateur, 17, rue Mère Teresa, Strassen, L-8033, Luxembourg
 - M. Ralf Schröter, Administrateur, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
 - M. Hermann Kranz, Administrateur, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
 - La Mondiale, domiciliée à 32, Avenue Emile Zola, F-59370, Mons-en-Baroeul représentée par M. Antoine Hennequin, 14, rue Auber, F-75009 Paris
 - M. Andrew Pell, Administrateur, 1197, The Homestead, Bullbeggars Lane, GB-GU21 4SQ, Woking,
 - Mme Alicia Zemanek, Administrateur, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Digital Funds

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A
Imwinkelried Michaela / Martin Rausch
Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2011019291/21.

(110022503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Z Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.044.

—
EXTRAIT

Le mandat de gérant de classe I de Julian Huxtable a pris fin avec effet au 2 février 2011.

M. Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey (France), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé en son remplacement pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Cédric Stebel, gérant de classe I
- Enrico Zobebe, gérant
- Roberto Schianchi, gérant
- Gérard Becquer, gérant de classe I
- Claus Felder, gérant de classe I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2011019384/22.

(110022711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

DOMINGA HOLDING Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 52.247.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020958/10.

(110025457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Novacap Luxembourg Individuals Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.071.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 juin 2010, les actionnaires ont décidé de:

1. ne pas renouveler le mandat des commissaires aux comptes suivants:

- Michael Colato, avec adresse à Devonshire House, Mayfair Place, W1J 8AJ Londres, Royaume-Uni
- Vincent Jacheet, avec adresse au 22, Cottesmore Court, Stanford Road, W8 5QN Londres, Royaume-Uni
- Christel Delaveau, avec adresse au 190, Avenue Thiers, 69006 Lyon, France

2. nommer au mandat de commissaire aux comptes:

- Guy Delorme, avec adresse au 29, Avenue Joannès Masset, 69258 Lyon CEDEX 09, France;
- Philippe Casamian, avec adresse au 29, Avenue Joannès Masset, 69258 Lyon CEDEX 09, France;
- Pierre Heinrichs, avec adresse au Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, Royaume-Uni;

avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

Référence de publication: 2011019087/20.

(110022331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Digital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.129.

Il résulte du procès-verbal du 24 janvier 2011 que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris entre autres la résolution suivante:

Première résolution:

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de nommer Mr. Alessandro Fabrizio SANTO, né le 25/10/1977 à Milan (Italie) et résidant à Via Foro Buonaparte n. 50, I-20121 Milan, Italie, en tant qu'Administrateur de la société, avec effet à partir de ce 24 janvier 2011 et pour une période de 4 ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31.12.2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011019293/15.

(110022690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

TBU-1 International S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 107.950.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 23 décembre 2010

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Pierre Stemper, président;
- Madame Joséphine, Alicia, Pallett;
- Monsieur Nikos Stathopoulos;
- Madame Christelle Rétif;
- Monsieur Naim Gjonaj.

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire Fiduciaire Probitas.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise agréé.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprise agréé ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme
TBU-1 International S.A.
Naim Gjonaj / Pierre Stemper
Administrateur / Administrateur / Président

Référence de publication: 2011019361/24.

(110022463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Finta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 152.532.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 25 janvier 2011

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé la société Deloitte S.A. ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme
Finta S.à r.l.
Naim Gjonaj / Pierre Stemper
Manager / Manager

Référence de publication: 2011019301/16.

(110022538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Eva Global SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 51.686.

—
Suite à la scission de la société BDO Compagnie Fiduciaire le 31 juillet 2009, le mandat de commissaire a été repris par la société BDO AUDIT, société anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg issue de la scission. Le mandat de commissaire de BDO AUDIT prendra fin en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Joris Dekeyser
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011019299/14.

(110022729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Groengrond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.474.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Madame Ludivine ROCKENS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Stéphane LIEGEOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Patrick ROCHAS
Administrateur

Référence de publication: 2011019306/18.

(110022509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

TMVB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.648.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 28 janvier 2011 que:

1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la société:

- Monsieur Gilbert Muller, administrateur de sociétés, avec adresse privée au 85, route du Vin, L-5440 Remerschen avec effet immédiat;

- Monsieur Eddy Dôme, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat

- Monsieur Vittorio Benatti, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au Viale C: Cattaneo, 21, CH6906 Lugano, Suisse avec effet immédiat;

en remplacement de Monsieur Georges BRIMEYER, Madame Joelle REUTER-LAMESCH et Madame Carina BRIMEYER-DOS REIS EVORA. Monsieur Georges BRIMEYER démissionne de son mandat d'administrateur-délégué. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

2. Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

Mme Magdalena Anna LAVALLE, ayant son adresse professionnelle au, 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2014, en remplacement de la société AMSTIMEX S.A.

3. Le siège social de la Société est transféré du 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011019925/30.

(110023080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Securnet Corporation S.A., Société Anonyme,**(anc. Securnet Corporation S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 86.714.

—
EXTRAIT

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2010, les résolutions suivantes ont été prises:

- Les démissions de Messieurs Patrick Moinet et Luc Géronald en tant qu'administrateurs ont été acceptées;

- La décision de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs, a été prise:

* Monsieur Francesco Abbruzzese, directeur, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1576;

* Monsieur Alexandre Bardot, juriste, né le 7 octobre 1972 à Troyes (France), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1576 Luxembourg.

- La décision de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg vers le 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011019922/23.

(110022885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Manibe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3332 Fennange, 94, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.473.

—
Extrait de la cession de parts et du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2010

Monsieur Marc NICOLA, principal associé de la société à responsabilité limitée MANIBE S.à r.l., cède et transporte 10 parts sociales à Madame Denise WIDEM, née le 12 février 1965 à Dudelange, demeurant à L-3380 Noertzange, 78, rue Principale.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

1-Monsieur Marc NICOLA, quatre vingt dix parts sociales (80),

2-Madame Denise WIDEM, dix parts sociales (10),

3-Madame Mary-Rose LINDEN, dix parts sociales (10),

Le principal associé s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire et a adopté les résolutions suivantes:

L'assemblée générale prend acte de la démission du poste de gérante technique de Madame Mary-Rose LINDEN, née le 19 avril 1974 à Luxembourg, demeurant à L-3932 Mondercange, 59, rue de Limpach, en date du 1^{er} novembre 2010.

L'assemblée générale prend acte de la démission du poste de gérant administratif de Monsieur Marc NICOLA, né le 15 novembre 1959 à Bettembourg, demeurant à L-3380 Noertzange, 78, rue Principale, avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de nommer Madame Patricia DOS SANTOS, née à Luxembourg, le 02 avril 1976, demeurant à L-4743 Pétange, 36, rue Aloyse Kayser au poste de gérante technique en remplacement de Madame Mary-Rose LINDEN, avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de nommer Madame Denise WTDEM, née à Dudelange le 12 février 1965, demeurant à L-3380 Noertzange, 78, rue Principale, au poste de gérante administrative en remplacement de Monsieur Marc NICOLA, avec effet immédiat.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Marc NICOLA.

Référence de publication: 2011019911/30.

(110023079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**Mercure & Benz S.A., Société Anonyme,
(anc. Mercure & Benz S.A.)**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 47.099.

—
EXTRAIT

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2010, les résolutions suivantes ont été prises:

- Les démissions de Messieurs Patrick Moinet et Benoît Bauduin en tant qu'administrateurs ont été acceptées;

- La décision de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs, a été prise:

* Monsieur Francesco Abbruzzese, directeur, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1576;

* Monsieur Alexandre Bardot, juriste, né le 7 octobre 1972 à Troyes (France), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1576 Luxembourg.

- La décision de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg vers le 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011019916/23.

(110022884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Inventive Vehicles Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.605.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 18 Juin 2010 à 17 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour une nouvelle période de six ans.

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, Expert-comptable, né le 27 Avril 1962 à Blois (France), demeurant à L-3376 Leudelange - 36, Domaine Op Hals.

- Monsieur Gilbert JOST, Administrateur de sociétés, né le 20 Juin 1952 à Schifflange, demeurant à L-4970 Bettange sur Messs - 76, Rue Haard.

- SUPRIMMO S.A., société de droit luxembourgeois, R.C. B 56.846, ayant son siège social à L-4970 Bettange-sur Mess - 76, Rue Haard.

Est réélue Commissaire aux Comptes:

- I.G. INVESTMENTS S.A., société de droit luxembourgeois, R.C. B 66.562, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg - 63-65, Rue de Merl.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire de 2016.

2 - Conformément à l'Article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'Article 5 des statuts, le Conseil d'Administration décide de réélire pour une nouvelle période de six ans Monsieur Gilvert JOST, aux fonctions d'Administrateur-Délégué, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

3 - Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2011019900/30.

(110023054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Plalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 58.083.

—
Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC, 2010.

Pour: PLALUX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011019918/22.

(110023088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Inventive Vehicles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.604.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 18 Juin 2010 à 19 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour une nouvelle période de six ans.

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, Expert-comptable, né le 27 Avril 1962 à Blois (France), demeurant à L-3376 Leudelage - 36, Domaine Op Hals.

- Monsieur Gilbert JOST, Administrateur de sociétés, né le 20 Juin 1952 à Schifflange, demeurant à L-4970 Bettange sur Messs - 76, Rue Haard.

- SUPRIMMO S.A., société de droit luxembourgeois, R.C. B 56.846, ayant son siège social à L-4970 Bettange-sur Mess - 76, Rue Haard.

Est réélue Commissaire aux Comptes:

- I.G. INVESTMENTS S.A., société de droit luxembourgeois, R.C. B 66.562, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg - 63-65, Rue de Merl.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire de 2016.

2 - Conformément à l'Article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'Article 5 des statuts, le Conseil d'Administration décide de réélire pour une nouvelle période de six ans Monsieur Gilbert JOST, aux fonctions d'Administrateur-Délégué, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

3 - Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2011019898/30.

(110023062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Varg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 80.243.

—
EXTRAIT

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2010, les résolutions suivantes ont été prises:

- Les démissions de Messieurs Patrick Moinet et Olivier Liégeois en tant qu'administrateurs ont été acceptées;

- La décision de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs, a été prise:

* Monsieur Francesco Abbruzzese, directeur, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1576;

* Monsieur Alexandre Bardot, juriste, né le 7 octobre 1972 à Troyes (France), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1576 Luxembourg.

- La décision de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg vers le 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011019926/22.

(110022889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.